

I. Les règles suivantes sont valables pour toutes les formations

- Le port du masque est obligatoire en formation, pour les participants et pour les formateurs ;
- Tout stagiaire manquant à cette obligation se verra refuser l'entrée en formation ;
- La distance entre les participants doit être au moins d'un mètre.

II. Les formateurs ou stagiaires qui sont dans l'un cas suivants ne pourront pas être présents à la formation :

- En cas de fièvre (température corporelle au-delà de 37,5°C ;
- En présence de tout autre symptôme imputable au COVID-19 (toux, fatigue, difficultés respiratoires, courbatures...) ;
- Si, au cours des 14 derniers jours, ils ont été testés positifs au COVID-19 ou s'ils ont été en contact avec des personnes testées positives.

III. Nous prescrivons les mesures suivantes :

- Se laver régulièrement les mains et en particulier à chaque entrée et sortie de la salle de formation ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades ;
- Ne pas toucher son visage, les yeux et la bouche en particulier.

IV. Règles sanitaires - Salles des prestataires d'AF2A :

- Organisation de l'accueil dans le respect des consignes de distanciation ;
- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation ;
- Port du masque obligatoire dans les parties communes et dans les salles de formation ;
- Affichage à l'accueil et en salle de formation des consignes sanitaires, organisation des flux de circulation (marquage, affichage) pour limiter les croisements de personnes ;
- Aération des salles, nettoyage des surfaces de contact les plus usuelles, renforcement du nettoyage des parties communes ;

- Mise à disposition des stagiaires de gel hydroalcoolique à l'accueil, en salle, et dans les lieux de circulations stratégiques ;
- Invitation au lavage de mains à l'arrivée, vérification des équipements et du port du masque, respect des distances en salle, mise à disposition de bouteilles d'eau individuelle ;
- Conformément aux directives de la Fédération Professionnelle de la Formation, les supports de formations sont dématérialisés et sont envoyés par mail aux clients avant la formation.

V. Règles sanitaires – Chez le client ou dans une salle choisie par le client

- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation ;
- Le respect des conditions sanitaires (nettoyage et désinfection) est assuré par le client ;
- La taille de la salle doit permettre de respecter les distances d'1 mètre minimum entre chaque participant ;
- Conformément aux directives de la Fédération Professionnelle de la Formation, les supports de formations sont dématérialisés et sont envoyés par mail aux clients avant la formation.